



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 27 septembre 2018

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme ZIVKOVIC

Convocation envoyée le 21 septembre 2018

Publié le 28 septembre 2018

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 55

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 18

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	M. Guillaume RUET
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. Patrick ORSOLA
M. Thierry FALCONNET	Mme Stéphanie MODDE	M. François NOWOTNY
M. Patrick CHAPUIS	M. Nicolas BOURNY	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Nathalie KOENDERS	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Céline TONOT
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Colette POPARD	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Danielle JUBAN	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
M. Dominique GRIMPRET	Mme Chantal OUTHIER	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Patrick MOREAU	M. Emmanuel BICHOT	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	M. Adrien GUENE
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Cyril GAUCHER.
M. Jean-Patrick MASSON	M. Hervé BRUYERE	
M. Jean-Yves PIAN	Mme Claudine DAL MOLIN	

### *Membres absents :*

M. Didier MARTIN	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Michèle LIEVREMONT
M. François HELIE	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
M. Édouard CAVIN	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
Mme Louise MARIN	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
M. Philippe BELLEVILLE	M. Denis HAMEAU pouvoir à Mme Danielle JUBAN
M. Gilbert MENUT	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Adrien GUENE
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Thierry FALCONNET
	M. Louis LEGRAND pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD.

---

**OBJET : ENVIRONNEMENT ET SERVICE D'INTERET COLLECTIF**

**Réalisation d'une centrale photovoltaïque - Site du centre d'enfouissement technique  
- Cession de l'emprise foncière par promesse de bail emphytéotique au profit de EDF  
EN France**

Dijon Métropole dispose d'une emprise foncière située en partie Nord du site du centre d'enfouissement technique, dont elle n'a plus l'utilité à l'issue de l'arrêt de son exploitation.

Dans le cadre de la convention « Ville Intelligente » intervenue le 02 octobre 2015 avec EDF et des objectifs relatifs au développement des énergies renouvelables, la société EDF Energies Nouvelles a étudié la possibilité d'implanter un parc photovoltaïque d'une puissance totale de 16,5 MW, sur une emprise d'environ 16 ha.

Cette implantation présente un intérêt majeur et s'inscrit dans le cadre de la politique ambitieuse déjà conduite depuis plusieurs années en faveur du développement durable et afin que la Métropole devienne une référence écologique.

Ce projet constitue également une réelle opportunité pour permettre une reconversion valorisante et qualitative du centre d'enfouissement technique.

Cette centrale solaire sera constituée des structures photovoltaïques, de deux postes de conversion et d'un poste de livraison.

Afin de permettre la réalisation de cet équipement, il est proposé de procéder à la cession des emprises concernées dans le cadre d'une promesse de bail emphytéotique d'une durée de 30 années, consentie à la société EDF EN France. Cette promesse de bail est assortie de conditions suspensives liées notamment à la désaffectation et au déclassement de l'emprise concernée du domaine public, à l'obtention d'un permis de construire purgé de tous recours et à la désignation de la société en qualité de lauréate de l'appel d'offre de la Commission de la Régulation de l'Energie, étant précisé que ce projet répond à tous les critères d'éligibilité. En considération des enjeux et de l'intérêt de cette opération, le bail emphytéotique sera assorti du versement d'un loyer annuel de 1 000 € par hectare utilisé, sous réserve de l'obtention de l'avis de France Domaine. Il est enfin précisé que les servitudes qui s'avéreraient nécessaires à l'exploitation ou l'accès à l'équipement, ainsi qu'au passage des câbles et réseaux seront bien entendu consenties à EDF EN France.

**LE CONSEIL,  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
DÉCIDE :**

- **de constater** la désaffectation et de procéder en conséquence au déclassement du domaine public de l'emprise foncière correspondant à la réalisation d'une centrale photovoltaïque d'environ 16 ha ou aux servitudes nécessaires à cet équipement, située Aux Charmes d'Asnières Nord à Dijon, en considération de la cessation des activités liées au centre d'enfouissement technique sur cette emprise, à prendre sur les parcelles cadastrées section AB n° 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 56, 57, 58, 67, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 103, 108, 110, 113, 114, 117, 120, 121, 126, 129, 130 et 141 ;
- **de céder** l'emprise foncière ci-dessus visée à la société EDF EN France – 100 Esplanade du Général de Gaulle – 92932 Paris La Défense Cedex – dans le cadre d'une promesse de bail emphytéotique d'une durée de 30 années, avec un loyer annuel de 1 000 € par hectare utilisé, sous réserve de l'obtention de l'avis de France Domaine, assortie de conditions suspensives liées notamment, outre la désaffectation et le déclassement ci-dessus, à l'obtention d'un permis de construire purgé de tous recours et à la désignation de la société en qualité de lauréate de l'appel d'offre de la Commission de Régulation de l'Energie ;

- **de consentir** s'il y a lieu sur l'emprise foncière ci-dessus visée les servitudes de passage, d'accès et de tréfonds nécessaires à la desserte et à l'exploitation de la centrale, ainsi qu'à l'installation des câbles et réseaux ;
- **d'approuver** le projet de promesse de bail emphytéotique annexé au rapport et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **de dire** qu'il sera procédé au bail emphytéotique définitif par acte notarié;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer au nom de « Dijon Métropole », tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ces dossiers.

SCRUTIN : POUR : 73

CONTRE : 0

*DONT 18 PROCURATION(S)*

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0